



📍 **Prendre impérativement rendez-vous auprès d'une des Mairies équipées de la station biométrique sur le département de la Haute-Savoie (Voir liste des mairies équipées).**

<b>POUR UNE PERSONNE MAJEURE</b>	<b>POUR UNE PERSONNE MINEURE</b>
Présence obligatoire de l'intéressé(e) au dépôt du dossier et pour récupérer la nouvelle carte.	Présence obligatoire de l'enfant et du titulaire de l'autorité parentale au dépôt du dossier. Pour le retrait présence obligatoire du titulaire de l'autorité parentale et de l'enfant à partir de 12 ans
👉 Validité Passeport 10 ans pour Majeur et 5 ans pour Mineur 👉 Validité Carte nationale d'identité 10 ans pour Majeur et 10 ans pour Mineur	
<b>PIECES COMMUNES A TOUS LES MOTIFS DE DEMANDE</b>	
INFORMATION SUR <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits</a>	
<input type="checkbox"/> Remplir le formulaire de demande CERFA à l'encre noire ou faire une pré-demande à l'adresse suivante : <a href="https://ants.gouv.fr/">https://ants.gouv.fr/</a>	
<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité au format 35x45mm de <b>moins de 6 mois, non découpée, non scannée, sur fond clair</b> (norme ISO/IEC 19794-5-2005)	
<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile de moins d'un an (copie et original) ou édition internet (1).	
<input type="checkbox"/> <b>Timbres fiscaux (achat auprès du trésor public, ou en ligne sur <a href="https://timbres.impots.gouv.fr/">https://timbres.impots.gouv.fr/</a> )</b>	
☞ Passeport : <b>17 €</b> pour les moins de 15 ans / <b>42 €</b> pour les 15 / 18 ans et <b>86 €</b> pour les majeurs	
☞ Carte nationale d'identité : 25 € en cas de perte ou de vol	
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité ou passeport du représentant légal présent au dépôt (copie et original).	
<input type="checkbox"/> Le jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale (copie et original) le cas échéant (5).	
<input type="checkbox"/> <b>En cas de tutelle</b> : Présence obligatoire du tuteur muni de son titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans et de la décision de justice	
<input type="checkbox"/> <b>Mentions diverses</b> : Acte de <b>mariage</b> daté de moins de 3 mois, ou un jugement de divorce précisant l'autorisation de porter le nom de l'ex-époux / Acte de <b>décès</b> pour les personnes souhaitant avoir la mention « veuf – veuve » / Pour les enfants <b>présenter</b> un courrier manuscrit du 2ème parent autorisant le nom d'usage + son titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans.	
<b>PIECES COMPLEMENTAIRES POUR UNE PREMIERE DEMANDE</b>	
<b>DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE</b>	
<b>Si vous possédez un passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans</b>	<b>Si l'enfant possède un passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans</b>
<input type="checkbox"/> L'original et la photocopie du passeport.	<input type="checkbox"/> L'original et la photocopie du passeport.
<b>Si vous ne possédez pas de passeport</b>	<b>Si l'enfant ne possède pas de passeport</b>
<input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française si nécessaire (2).	<input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française si nécessaire (2).
<input type="checkbox"/> Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (3).	<input type="checkbox"/> Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (3).
<input type="checkbox"/> Un document officiel justifiant votre identité (4).	
<b>DE PASSEPORT</b>	
<b>Si vous possédez une carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans</b>	<b>Si l'enfant possède une carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans</b>
<input type="checkbox"/> L'original et la photocopie de la carte d'identité.	<input type="checkbox"/> L'original et la photocopie de la carte d'identité.
<b>Si vous ne possédez pas de carte nationale d'identité</b>	<b>Si l'enfant ne possède pas de carte nationale d'identité</b>
<input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française si nécessaire (2).	<input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française si nécessaire (2).
<input type="checkbox"/> Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (3).	<input type="checkbox"/> Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (3).
<input type="checkbox"/> Un document officiel justifiant votre identité (4).	
<b>PIECES COMPLEMENTAIRES POUR UN RENOUVELLEMENT</b>	
<b>DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE</b>	
<b>Si vous possédez une carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans</b>	<b>Si l'enfant possède une carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans</b>
<input type="checkbox"/> L'original et la photocopie du titre à renouveler.	<input type="checkbox"/> L'original et la photocopie du titre à renouveler.

<p><b>Si vous possédez une carte nationale d'identité périmée depuis plus de 5 ans</b></p> <p><input type="checkbox"/> L'original et la photocopie de carte d'identité.</p> <p><input type="checkbox"/> L'original et la photocopie de votre passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans ou copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (3).</p>	<p><b>Si l'enfant possède une carte nationale d'identité périmée depuis plus de 5 ans</b></p> <p><input type="checkbox"/> L'original et la photocopie de la carte d'identité.</p> <p><input type="checkbox"/> L'original et la photocopie du passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans ou copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (3).</p>
---	---

#### DE PASSEPORT

<p><b>Si vous possédez un passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans</b></p> <p><input type="checkbox"/> L'original et la photocopie du titre à renouveler.</p> <p><b>Si vous possédez un passeport périmé depuis plus de 2 ans</b></p> <p><input type="checkbox"/> L'original et la photocopie du passeport.</p> <p><input type="checkbox"/> L'original et la photocopie de votre carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ou copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (3).</p>	<p><b>Si l'enfant possède un passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans</b></p> <p><input type="checkbox"/> L'original et la photocopie du titre à renouveler.</p> <p><b>Si l'enfant possède un passeport périmé depuis plus de 2 ans</b></p> <p><input type="checkbox"/> L'original et la photocopie du passeport.</p> <p><input type="checkbox"/> L'original et la photocopie de la carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ou copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (3).</p>
---	--

#### PIECES COMPLEMENTAIRES EN CAS DE PERTE OU DE VOL

La déclaration de perte peut se faire en même temps que le dépôt du dossier en mairie **si l'intéressé demande un nouveau titre**. En cas de vol vous devez fournir la déclaration de la gendarmerie ou du commissariat.

↳ **Perte** : Déclaration à compléter au dépôt du dossier en mairie (formulaire CERFA n° 14011\*02)

↳ **Vol** : Déclaration à effectuer dans une gendarmerie ou un commissariat

#### DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

<p><b>Si vous possédez un passeport périmé depuis moins de 2 ans</b></p> <p><input type="checkbox"/> L'original et la photocopie du passeport.</p> <p><b>Si vous ne possédez pas de passeport</b></p> <p><input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française si nécessaire (2).</p> <p><input type="checkbox"/> Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (3).</p> <p><input type="checkbox"/> Un document officiel justifiant votre identité (4).</p>	<p><b>Si l'enfant possède un passeport périmé depuis moins de 2 ans</b></p> <p><input type="checkbox"/> L'original et la photocopie du passeport.</p> <p><b>Si l'enfant ne possède pas de passeport</b></p> <p><input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française si nécessaire (2).</p> <p><input type="checkbox"/> Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (3).</p>
---	---

#### DE PASSEPORT

<p><b>Si vous possédez une carte d'identité périmée depuis moins de 5 ans</b></p> <p><input type="checkbox"/> L'original et la photocopie de la carte d'identité.</p> <p><b>Si vous ne possédez pas de carte d'identité</b></p> <p><input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française si nécessaire (2).</p> <p><input type="checkbox"/> Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (3).</p> <p><input type="checkbox"/> Un document officiel justifiant votre identité (4).</p>	<p><b>Si l'enfant possède une carte d'identité périmée depuis moins de 5 ans</b></p> <p><input type="checkbox"/> L'original et la photocopie de la carte d'identité.</p> <p><b>Si l'enfant ne possède pas de carte d'identité :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française si nécessaire (2).</p> <p><input type="checkbox"/> Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (3).</p>
---	---

**(1) Pièces constituant un justificatif de domicile ou de résidence du représentant légal (moins d'un an) :**

- le dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) sur le revenu, la taxe d'habitation en cours,
- ou une attestation récente d'assurance habitation,
- ou une quittance de loyer (tampon et signature de l'agence),
- ou une facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone (fixe, box internet ou mobile).

**Si vous êtes hébergé :**

Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant de la résidence du demandeur et celle de l'enfant à son domicile depuis plus de trois mois avec une copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de l'hébergeant (copie et original).

**(2) Le justificatif de nationalité :**

**Possibilité n°1 : l'acte d'état civil** Ce document suffit à prouver votre nationalité s'il :

- indique que vous êtes né en France et que l'un de vos parents au moins est lui-même né en France,
- ou porte une mention indiquant que vous êtes Français(e),
- ou a été délivré par le service central d'état civil de Nantes.

**Possibilité n°2 :**

- une déclaration de la nationalité à votre nom (ou, à défaut, une attestation de cette déclaration),
- ou un exemplaire de votre décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française,
- ou un certificat de nationalité française (quelle que soit sa date de délivrance).

**(3) Acte de naissance :**

Si le mineur est né dans une commune ayant ou ayant eu une maternité, la copie intégrale de son acte de naissance de moins de trois mois n'est pas nécessaire.

**(4) Document officiel justifiant votre identité :**

Un document officiel avec photo (permis de conduire sécurisé, passeport étranger) ou tout document personnel permettant au demandeur de s'identifier (avis d'imposition sur le revenu, livret de famille des parents, attestation de Sécurité Sociale, attestation CAF, attestation de recensement militaire).

**(5) Le jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale :** Dans le cas de séparation ou divorce des parents - décision de justice relative à l'autorité parentale ou l'ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (copie et original).

**Dans le cas de l'exercice de l'autorité parentale par un tiers :**

- décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale (copie et original).

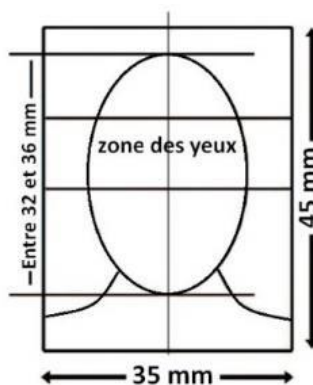
**Dans le cas d'un mineur sous tutelle :**

- décision du conseil de famille ou la copie de la décision de justice désignant le tuteur (copie et original).

👉 Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez **majeur** lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration indiquée **sur le territoire national** (par exemple une carte délivrée le 01/12/2013 est valable jusqu'au 30/11/2023 + 5 ans soit **30/11/2028**) (certains pays n'acceptent pas cette prolongation) voir sur le site : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/documents-officiels-a-l-etranger/article/duree-de-validite-de-la-carte-nationale-d-identite-et-sejour-a-l-etranger>

**Liste des mairies équipées de dispositif de recueil  
Prendre rendez-vous au préalable pour toute demande**

Abondance : .....	04 50 73 00 16	Saint-Julien-en-Genevois : ..	04 50 35 14 14
Alby-sur-Chéran : .....	04 50 68 10 10	Sallanches : .....	04 50 91 27 27
Anancy : .....	04 50 33 88 88	Sciez : .....	04 50 72 60 09
Anancy le Vieux : .....	04 50 23 86 00	Seynod : .....	04 50 33 45 00
Annemasse : .....	04 50 95 07 00	Seysssel : .....	04 50 59 27 67
Boège : .....	04 50 39 10 01	Taninges : .....	04 50 34 20 22
Bonneville : .....	04 50 25 22 00	Thônes : .....	04 50 02 91 72
Chamonix-Mont-Blanc : .....	04 50 53 11 13	Thonon-les-Bains : .....	04 50 70 69 68
Cluses : .....	04 50 96 69 00	Valleiry : .....	04 50 04 30 29
Cran-Gevrier : .....	04 50 88 67 00	Vétraz-Monthoux : .....	04 50 37 32 09
Cruseilles : .....	04 50 32 10 33	Ville-la-Grand : .....	04 50 84 24 24
Douvaine : .....	04 50 94 00 37	Viuz-en-Sallaz : .....	04 50 36 80 39
Epagny-Metz-Tessy : .....	04 50 22 24 71		
Evian-les-Bains : .....	04 50 83 10 00		
Faverges : .....	04 50 32 57 57		
Fillières : .....	04 50 22 82 32		
Frangy : .....	04 50 44 75 96		
Gaillard : .....	04 50 39 76 30		
La Roche-sur-Foron : .....	04 50 25 90 00		
Morzine : .....	04 50 79 04 33		
Passy : .....	04 50 78 42 66		
Perrignier : .....	04 50 72 40 24		
Reignier-Esery : .....	04 50 43 40 03		
Rumilly : .....	04 50 64 69 20		
Saint-Gervais : .....	04 50 47 75 66		



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005